

NOTE DE CADRAGE:

La Note de cadrage intervient durant la première phase de l'élaboration d'un Agenda 21. Elle consiste en une note de synthèse résumant le contexte de sa mise en place au sein de la structure:

- **ce que représente un Agenda 21,**
- **les motivations qui ont poussé la structure à se lancer** dans cette démarche,
- **la façon de procéder**, autrement dit les étapes nécessaires à sa mise en pratique,
- **le planning pour y parvenir,**
- **les moyens pour y subvenir**, que ces derniers soient des moyens humains ou financiers, autrement dit l'évaluation des coûts associés à cette démarche d'Agenda 21

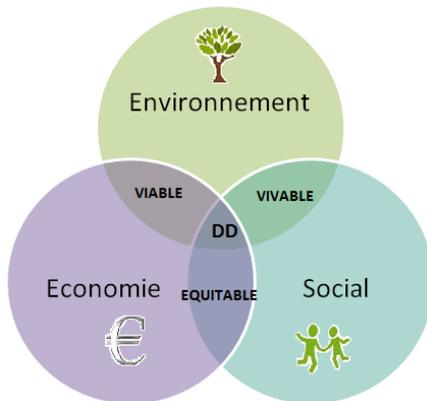


QU'EST CE QU'UN AGENDA 21?

Le terme **Agenda** vient du latin **Agere**: ce qu'il faut faire et le nombre 21 représente le 21ème siècle. Par définition, **l'Agenda 21 est un plan d'actions à accomplir durant le 21ème siècle**. Apparu lors du sommet de la Terre de Rio, en 1992, l'Agenda 21 est un outil de mise en place des mesures afin de donner réalité au Développement Durable.

En permettant de « **répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures** », ce plan d'actions ouvre un chemin vers un nouveau mode de développement à travers des objectifs à atteindre comme par exemple celles visant à réduire notre consommation de ressources naturelles, notre consommation énergétique, mais aussi favoriser l'accessibilité aux handicapés à nos locaux, obtenir plus de mixité sociale et des genres dans la direction de la structure...

En effet, au travers de l'Agenda 21, on peut imbriquer différents « piliers » du Développement Durable:



- le **pilier économique** qui consiste à continuer de produire les richesses et ce afin de satisfaire les besoins de chacun
- le **pilier social** dont le but est de veiller à réduire les inégalités
- le **pilier environnemental** dont le but principal est justement de ne pas dégrader cet environnement et de, au contraire, le préserver pour l'héritage des générations futures.

Il faut nécessairement une interaction entre les trois sphères pour permettre la mise en œuvre du Développement Durable et **l'Agenda 21 se trouve être le meilleur outil permettant cette imbrication**, que ce soit au niveau mondial, régional ou encore au niveau local.

Il n'existe pas de modèle unique d'agenda 21 car il dépend de la situation de chaque structure, des améliorations qu'elle doit apporter au regard du développement durable.

FNE PAYS DE LA LOIRE S'ENGAGE DANS UN AGENDA 21 ASSOCIATIF



Afin d'être cohérent avec ses engagements envers la Planète mais aussi d'être plus responsable au quotidien, **France Nature Environnement Pays de la Loire**, fédération régionale regroupant des fédérations départementales d'associations de protection de la nature et de l'environnement ainsi que des associations d'échelles régionales, a décidé de **réaliser un Agenda 21 associatif**.

C'est à la suite d'un travail réfléchi et commencé en 2011 par une stagiaire au sein de la structure, que l'association a décidé de se positionner concrètement vers **un mode de développement plus soutenable**. Afin de mener à bien ce nouvel engagement, l'équipe permanente s'est agrandie, accueillant pour quelques mois une chargée de mission Développement Durable, **Clarisse BEGUE**.

Sensibilisation auprès des associations locales appartenant à FNE Pays de la Loire, diagnostic partagée, proposition d'indicateurs mais aussi d'un plan d'actions, d'une boîte à outils d'aide et d'accompagnement à sa mise en place, Clarisse Bègue doit apporter une vision neutre sur les actions en rapport avec le développement durable déjà réalisées au sein de l'association et permettre d'avancer dans les différentes étapes qui constituent cet Agenda 21 associatif. Elle entame ainsi la première phase d'une démarche qui se doit d'être un processus d'amélioration continue et trouve tout son sens dans cette nouvelle année 2012 considérée comme celle de **l'année « RIO+20 »**.



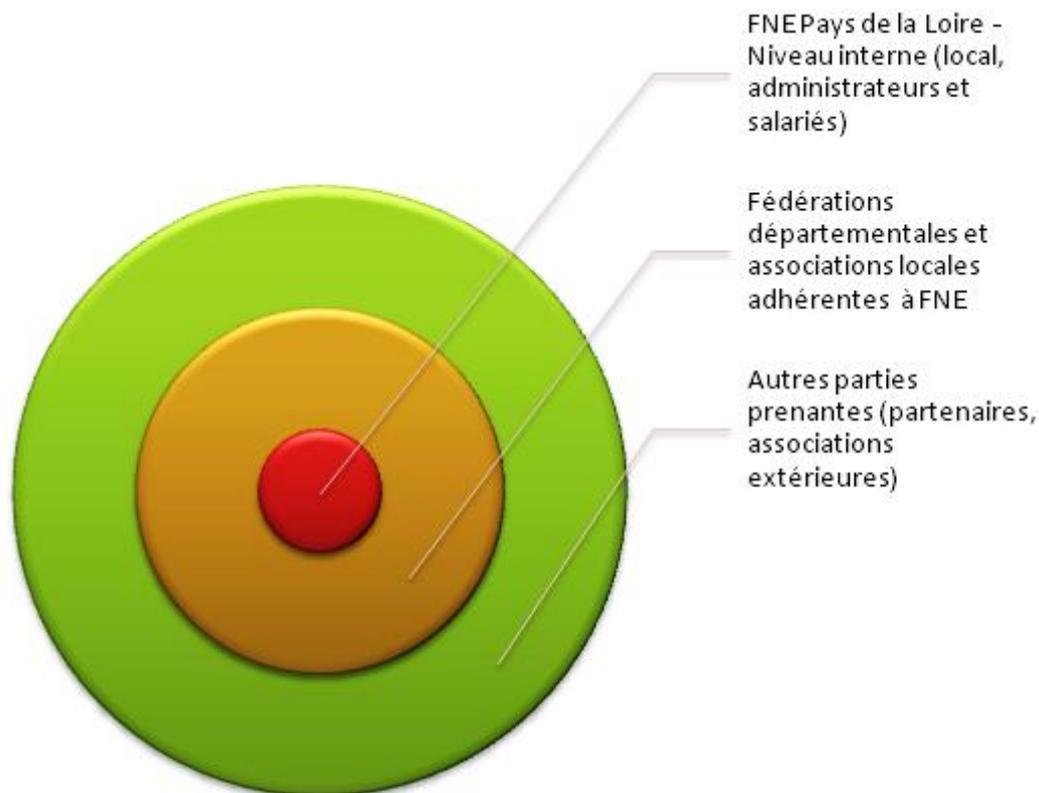
Pour toute question ou suggestion, tout renseignement, vous pouvez contacter **Clarisse BEGUE** au **09 61 48 78 02** ou par le biais de son adresse mail : **c.begue@fne-pays-de-la-loire.fr**

Le diagnostic relatif à l'Agenda 21 associatif doit être **réalisé au niveau interne de FNE Pays de la Loire**, ce qui comprend des données sur le local où est situé l'association et sur les salariés qui y travaillent. Mais le diagnostic se prolongera également sur quelques informations relatives aux fédérations départementales et notamment aux administrateurs du Conseil d'administration de FNE Pays de la Loire (leurs modes de déplacements lors des réunions, leur âge, leur genre, leurs attentes par rapport à ce projet).

La méthodologie et les outils Agenda 21 permettront aux associations locales désireuses de se lancer dans la démarche ou tout simplement de devenir plus responsables d'avoir une aide et un accompagnement sur le sujet.

Pour ce qui est des autres parties prenantes, nous avons 2 types de partenaires :

- ceux qui interviennent dans le périmètre de l'Agenda 21 FNE Pays de la Loire pour nous apporter une aide et un regard neutre sur le sujet: le Comité 21, le réseau Agenda 21 des associations ligériennes, la Région Pays de la Loire, la fédération Familles Rurales du Maine-et-Loire...
- les autres parties prenantes pouvant être des partenaires dans les différentes actions à mettre en œuvre lors de la deuxième phase de l'Agenda 21 : les associations non adhérentes à FNE Pays de la Loire (associations d'handicapées ou de personnes âgées) et autres structures de domaines différents.





Un Agenda 21 nécessite un travail de mise en place par le biais de deux phases : une phase de préparation et une autre de mise en action du plan.

LA PHASE DE PREPARATION DU PLAN D'ACTIONS:

1) Dans toute démarche d'agenda 21, il est nécessaire de commencer par **l'impulsion de la démarche** auprès de l'ensemble des personnes concernées (que l'on nomme **parties prenantes** : le Conseil d'administration, les associations départementales et locales, mais aussi les salariés).

Il s'agit dans un premier temps de **convaincre la direction ou le Conseil d'administration de l'importance de la mise en place d'un Agenda 21**. Il est primordial que la direction soit en accord avec le projet et le soutienne pour qu'il soit accepté par le plus grand nombre.

Dans un second temps, il est nécessaire d'**informer toutes les autres parties prenantes** de la **décision de mise en place de l'Agenda 21**. Ceci passe par de l'information générale sur la démarche (une définition, la façon de la réaliser) mais aussi sur les motivations qui ont conduit la structure dans cette voie. **L'avancement du projet** doit également être renseigné **au fur et à mesure** pour une meilleure compréhension et un suivi régulier de la part de l'ensemble des parties prenantes. Cette étape se fait en amont de la démarche Agenda 21 mais aussi tout au long de sa mise en œuvre.

Au sein de France Nature Environnement Pays de la Loire, **des interventions sont prévues lors des différentes Assemblées Générales ou des Conseils d'Administration** des fédérations départementales adhérentes à la structure.

2) Afin de mener à bien le projet d'Agenda 21, il est indispensable d'avoir ce que l'on nomme un **Comité de pilotage** qui suit l'élaboration et la mise en place concrète de l'Agenda 21, prend les grandes décisions et valident les différentes étapes.

Pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 associatif de FNE Pays de la Loire, **le Comité de pilotage sera composé par les membres du Conseil d'Administration**. Un référent (en la présence de M. GAVALLET, Sarthe Nature Environnement) sera en charge d'aider la chargée de mission développement durable tout au long de sa mission.

3) **Réaliser le diagnostic partagé** qui se compose d'un état des lieux des actions déjà réalisées et de ce qui peut être amélioré ou traité différemment au regard du Développement Durable. Cette étape est primordiale car elle permettra par la suite de **définir les axes et objectifs stratégiques pour pouvoir ensuite proposer des actions concrètes**.

Au sein de FNE Pays de la Loire, l'étape du diagnostic doit durer approximativement un mois (durant le mois de février) et sera effectuée par la chargée de mission développement durable. Elle sera amenée, pour ce faire, à **étudier les modes de consommations de la fédération régionale, mais aussi son fonctionnement et son ancrage social** vis-à-vis de son environnement.

4) **Former et mobiliser les équipes:** Il faut identifier les besoins de formations des acteurs concernés et informer sur l'avancée du processus. On peut décider de mettre en place un groupe de personnes qui échangerait sur le sujet et se formerait à cette démarche d'Agenda 21.

FNE Pays de la Loire a choisi un mode de formations basé sur le volontariat et l'envie d'aller plus loin : elles s'adresseraient ainsi à un public qui se ferait référent du sujet et pourrait lancer la dynamique au niveau départemental et local. Les séances de formation devraient commencer en avril avec la participation de l'organisme spécialisé sur le sujet ; le Comité 21 et d'intervenants experts.

5) **Écrire le plan d'actions:** il ressort de l'étape de diagnostic, des axes prioritaires. Il s'agit ici de les définir et de les décliner en **actions prioritaires**, préalablement analysées en termes de pertinence globale, d'incidence financière mais aussi d'impacts environnementaux et sociaux.

La rédaction du plan d'actions pour la structure FNE Pays de la Loire doit se faire durant le mois de Mars, après la validation du diagnostic et des axes qui en sont ressortis.

6) **Réaliser une boîte à outils et des indicateurs:** le but est d'aider les associations désireuses de mettre en place un Agenda 21 ou tout simplement de rendre leurs pratiques plus « responsables » de façon simple et compréhensible mais aussi d'**avoir des indicateurs pour pouvoir évaluer la pertinence des actions déployés.**

Il s'agit:

- de développer **des outils de méthodologie des différentes étapes** de la mise en œuvre d'un Agenda 21 (en essayant de respecter les spécificités de chaque structure)
- de réaliser **des fiches actions** comprenant des solutions (ou alternatives) à un problème rencontré en matière social, environnemental ou économique
- de mettre en place **des indicateurs** qui permettront **de voir l'avancée de la démarche dans le futur** (que ce soit l'année N+1 ou les années suivantes) et ainsi d'ajuster ce qui ne va pas ou ce qui doit être redéployé par la suite.

Ces premières étapes vont être assurées par la chargée de mission développement durable, en poste à FNE Pays de la Loire pour quelques mois. La seconde phase, celle de mise en œuvre concrète du plan d'actions, devra se faire par le biais des salariés de la structure mais également du Conseil d'administration, voire des autres parties prenantes de la fédération régionale.

LA PHASE DE MISE EN PRATIQUE DU PLAN D' ACTIONS:

7) **Déployer l'Agenda 21 et mettre en œuvre le plan d'actions:** Dès lors qu'il y a eu validation, le Comité de pilotage peut lancer officiellement l'Agenda 21 et commencer à mettre en œuvre les actions.

FNE Pays de la Loire ne souhaite pas forcément avoir une multitude d'actions à mettre en œuvre lors de la première année de la démarche, mais plutôt de rester concentré sur celles qui paraissent prioritaires et réalisables. Cependant, lorsque cette première série d'actions sera effectuée et évaluée, rien n'empêche la structure de mettre en pratique une autre série d'actions afin de continuer la dynamique et de pousser encore plus loin la démarche.

8) **Évaluer les actions réalisées** au bout d'une année afin de voir ce qui a été fait et ce qu'il reste à améliorer.

Cela sera permis grâce aux indicateurs développés lors de la première phase en n'oubliant surtout pas que l'Agenda 21 et un processus continu qui n'est pas limité dans le temps.

LE CALENDRIER



Insérer le calendrier

	JANVIER				FEVRIER				MARS					AVRIL				MAI				
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22
Communication et rencontres/formations																						
Présentation de l'Agenda 21, explication de la démarche, les étapes	AG	CA							AG	AG	CA											
Formations							Choix				Contenu											
Réalisation d'articles et autres formes de communication																						
Rencontres avec les associations (partage de l'expérience)																						
Réalisation de fiches actions																						
Diagnostic																						
Réalisation de l'état des lieux																						
Réalisation du diagnostic ressenti					CA																	
Bilan Carbone? (faisabilité et si oui, réalisation)																						
Présentation du diagnostic partagé									AG													
Validation du diagnostic partagé									AG													
Plan d'actions																						
Recueil des propositions d'actions									AG													
Rédaction du plan d'actions																						
Présentation du plan d'actions																					B	
Validation du plan d'actions																					B	
Boîte à outils, indicateurs et fiches actions																						
Réalisation d'indicateurs pour évaluer les actions																						
Réalisation d'une boîte à outils																						
Documents de base																						
Réalisation d'un document sur le diagnostic									AG													
Réalisation d'un document sur le plan d'actions																						
Réalisation d'un comparatif entre les estimations et la réalisation																						
Réalisation de la note de cadrage					CA																	
Réalisation du calendrier																						
Réalisation d'un document final et d'un 4 pages																						
Réunions de travail sur l'Agenda 21																						
Réunion de travail avec le Comité 21 et avec le Groupe de travail																						
Autres réunions de travail avec des partenaires																						
Rencontres avec M. GAVALLET																						
Recherches de documents/ informations																						
Recherches de documents pour les formations et interventions																						
Recherches de documents sur l'Agenda 21																						
Recherches de documents sur la boîte à outils																						
Recherches de documents sur les indicateurs																						
Recherches de documents sur le Bilan Carbone																						
Autres documents (Comité 21, ADEME,...)																						

LES COUTS PREVISIONNELS ASSOCIES

La démarche Agenda 21 associatif de la fédération régionale FNE Pays de la Loire nécessite des moyens à la fois humains, mais aussi financiers ainsi résumés:

MOYENS HUMAINS MOBILISES :

Chargé de mission développement durable	Temps Plein pour 5 mois (Janvier-Mai 2012)
Coordinateur	Quelques heures par mois (une dizaine de jours sur 5 mois)
Administrateur référent	Quelques heures par mois (rencontres, échanges de mails ou appels téléphoniques)
Le Conseil d'administration	Lors des réunions et par échanges de mails ou appels téléphoniques
Intervenants externes	Quelques heures par mois (A partir du mois de Mars)
Partenariats (lors de réunions de travail ou échanges divers)	Quelques heures par mois (différent selon le partenaire de travail)

PREVISIONNEL - MOYENS FINANCIERS MOBILISES :

Chargé de mission DD- 5 mois
Salaire : 12 000€ Frais de déplacement : 1 800€ Frais annexes au poste : 330€
TOTAL = 14 130€
Coordinateur FNE Pays de la Loire
Sur la base de 357€/jour de travail Préparation : 5 jours Suivi du projet : 5 jours Frais de déplacement : 300€
TOTAL = 3 870€
Formations prévues
Intervenants : 3 000€ Coût logistique : 1 000€
TOTAL = 4 000€
Achats de matériel liés au projet
Courriers : 150€ Petit matériel : 700€ Autres dépenses : 100€
TOTAL = 950€
Frais de déplacement des autres parties prenantes
TOTAL = 200€
Outil de communication
Publication de plaquettes, outils et indicateurs : 1500€ Bilan étude et valorisation : 500€
TOTAL = 2 000€
TOTAL = 25 000€

PREVISIONNEL - AIDES FINANCIERES MOBILISEES :

➤ Poste de la chargée de mission développement durable financé à plus de 80% par la DREAL, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement → ceci correspond à une aide financière de **20 000 euros**.

Participation de la DREAL :	20 000€
Autofinancement:	5 000€
TOTAL = 25 000€	

AIDES ET SOUTIENS AUTRES STRUCTURES MOBILISEES :

- Le COMITE 21 Pays de la Loire
- Le réseau Agenda 21 des associations ligériennes
- La DREAL
- Le Conseil Régional des Pays de la Loire
- Les associations membres des fédérations départementales de FNE Pays de la Loire
- Autres (à rajouter)